

**Ordre du jour**  
**Assemblée communale extraordinaire du lundi 15 avril 2024 à 20h00**  
**à la salle de spectacles (cinéma)**

---

**Ordre du jour :**

1. Discuter et voter un crédit supplémentaire de fr. 50'000.- pour le changement de la conduite communale de bouclage du réseau d'eau potable située sur la parcelle no 7 du ban des Breuleux ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
2. Discuter et accepter l'octroi d'un droit de superficie gratuit de 50 ans à l'Espace Nordique Erguël, sur une surface d'environ 170 m2, située à Mont-Crosin sur la parcelle no 868 du ban de Courtelary ; donner compétence au Conseil communal pour en fixer les conditions.
3. Discuter et voter un crédit de fr. 270'000.- pour alimenter le fonds cantonal du Service de l'Enseignement concernant le financement de l'enseignement numérique de cercles scolaires constitués de communes avec des moyens modérés ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
4. Discuter et voter l'abrogation du Règlement de police de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
5. Discuter et voter l'abrogation du Règlement de l'agence communale AVS de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
6. Discuter et voter l'abrogation du Règlement relatif à la taxe communale sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
7. Discuter et voter l'abrogation du Règlement d'impôt de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
8. Discuter et voter l'abrogation du Règlement sur les élections communales selon système majoritaire à deux tours de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
9. Discuter et voter l'abrogation du Règlement concernant le Service de défense contre le feu de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.

*Les règlements mentionnés sous chiffres 4 à 9 sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'Assemblée communale au secrétariat où ils peuvent être consultés tout comme sur le site internet [www.breuleux.ch](http://www.breuleux.ch).*

*Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.*

**Le Conseil communal**